Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20260409-260406-DE

COMMUNE DE TREFFENDEL
35380 TREFFENDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 09 avril 2026

Membres afférents au conseil municipal	: 15	
Membres en exercice	: 15	
Membres qui ont pris part à la délibération	: 15	
Date de la convocation	:	03 avril 2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	:	14 avril 2026
Date d'affichage	:	15 avril 2026

Délibération N° 26-04-06

L'an deux mille vingt-six et le 09 avril à 20 heures 00
Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle du conseil municipal » mairie – 23 rue de Haute-Bretagne 35380 TREFFENDEL, sous la présidence de Mme Michèle RAULLINE, Maire.

Présents : M. RAULLINE, C. BANCHEREAU, M. LACAZE, S. BERTIN, C. DUBOIS, A. LE NET, M. GUERANGER, L. BEAUGé, E. CAILLER, C. THOMAS, C. PEDRONO, B. MAROUSSIE, F. GERMAIN, P. RIVALAN, F. PERRIER.
Secrétaire de séance : E. CAILLER

Objet de la délibération :
Règlement intérieur du conseil municipal : création d'un groupe de travail

Madame le maire informe le conseil municipal que les communes de 1 000 habitants et plus ont l'obligation de mettre en place un règlement intérieur, dans les six mois à compter de l'installation du conseil municipal (20 mars 2026). Il est proposé de créer un groupe de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide la composition du groupe de travail « rédaction du règlement intérieur du conseil municipal » de la façon suivante :
- Michèle Raulline, Maire
- Emilie Cailler
- Marie Lacaze
- Maxine Gueranger

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Pour extrait certifié conforme,
A Treffendel,
Le 13 avril 2026

M. RAULLINE,
Maire,

MAIRIE DE TREFFENDEL
(I.-et-V.)